

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2016

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances sous la présidence du maire Monsieur Sylvain LETENDRE.

Date de convocation : le 2 avril 2016

Présents : LETENDRE Sylvain, ALBY Christian, BOY Virginie, ALLARA Evelyne, PIETRUSZKA Sandra, MARY Brigitte, LECURIEUX-LAFFERRONNAY Karl, LEMOINE Alexandre, LAMBERT Mary-Pierre, LAPLAIGE Virginie, EL BAHRI Monder et SALCEDE Damien

Absent : AMBROSIO Ludovic,

Pouvoirs : MACIEJEWSKI Adeline à LECURIEUX-LAFFERRONNAY Karl et VILLARD Sandrine à PIETRUSZKA Sandra

Lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu,
- 2) Vote du Compte de Gestion 2015 – Commune, Service de l'Eau
- 3) Vote du Compte Administratif 2015 – Commune, Service de l'Eau
- 4) Vote du Budget Primitif 2016 – Service de l'Eau,
- 5) Vote des taux d'impositions 2016,
- 6) Vote des différents tarifs 2016,
- 7) Vote des différentes subventions aux associations,
- 8) Subvention CCAS
- 9) Vote du Budget Primitif 2016 – Commune,
- 10) Affectation du Résultat – Commune et Service de l'Eau

SALCEDE Damien a été proposé par Mr le Maire comme secrétaire de séance ce qu'il a accepté.

1 / Approbation du compte rendu du 29 mars 2016

Le compte rendu du 29 mars 2016 a été approuvé à 13 voix et 1 abstention.

2 / Vote du Compte de Gestion 2015 – Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votée à 9 pour, 4 contre et 1 abstention.

2 / Vote du Compte de Gestion 2015 – Eau

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votée à l'unanimité.

3 / Vote du Compte Administratif 2015 : Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur ALBY, Conseiller Municipal,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de Gestion établi par le comptable de la commune,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
- RECETTES :	1 788 269.51 €	RECETTES :	819 134.77 €
- DEPENSES :	<u>1 267 201.48 €</u>	DEPENSES :	<u>687 591.44 €</u>
	+ 521 068.03 €		+131 543.33 €
- SOLDE ANTERIEUR :	- 18 408.58 €	SOLDE ANTERIEUR :	+ 371 972.75 €
- SOLDE GLOBAL 2014	502 659.45 €	VIRT SECT INVT 2015 :	- 371 972.75 €
- RESTE A REALISER recettes	1061504.01 €	RESULTAT CUMULÉ :	131 543.33 €
		AFFECT INVEST :	93 141.15 €
<u>REPORT INVEST 2016 :</u>	<u>502659.45 €</u>	<u>REPORT FONCT 2016 :</u>	<u>131 543.33€</u>

Vote : Pour 9 Contre 4 Abstention 1

3 / Vote du Compte Administratif 2015 : Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur ALBY, Conseiller Municipal,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de Gestion établi par le comptable de la commune,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

SECTION INVESTISSEMENT

- RECETTES :	64 351.47 €
- DEPENSES :	45 483.76 €
	+ 18 867.71 €
- SOLDE ANTERIEUR :	- 31 272.05 €
- SOLDE GLOBAL 2015	- 12 404.34 €
- RESTE A REALISER	0 €
BESOIN FINANCEMENT :	+ 12 404 .34 €

REPORT INVEST 2016 : - 12 404.34 €SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES :	112 505.75 €
DEPENSES :	108 267.19 €
	+ 4 238.56 €
SOLDE ANTERIEUR :	+ 68 947.93 €
VIRT SECT INVT 2015 :	+ 31 272.05 €
RESULTAT CUMULÉ :	41 914.44 €
AFFECT INVEST :	12 404.34 €

REPORT FONCT 2016 : 29 510.30€

Votée à l'unanimité

4 / Vote du Budget Primitif 2016 – Service de l'Eau

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 du service de l'eau, qui s'équilibre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes :	141 839. 66 €
- Dépenses :	141 839. 66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes :	39 125.20 €
- Dépenses :	39 125.20 €

Votée à l'unanimité

5 / Vote des taux d'impositions 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux d'impositions des taxes directes locales pour 2015, à savoir :

Taxe d'habitation	18.56%
Taxe sur le foncier bâti	12.82%
Taxe sur le foncier non bâti	22.72%
CFE	17.35%

6 / Vote des différents tarifs 2016

Monsieur le Maire propose les tarifs ci-dessous :

<u>STATIONNEMENT</u>	
Emplacement	30 €
<u>CIMETIERE</u>	
15 ans	100 €
30 ans	200 €
50 ans	350 €

<u>COLUMBARIUM</u>	
Emplacement	1 600 €
15 ans	100 €
30 ans	200 €
50 ans	350 €
<u>SALLE DES FETES</u>	
<u>Résident</u>	
1 jour	140 €
2 jours	240 €
<u>Non résident</u>	
1 jour	180 €
2 jours	320 €
<u>Commerçant de Viels Maisons</u>	
1 jour	70 €
2 jours	120 €
<u>MARCHÉ</u>	
Emplacement	10 €

Votée à l'unanimité

7 / Vote des différentes subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de répartir les subventions comme suit :

ANCIENS COMBATTANTS	100 €
CLUB DE L'AMITIE	250 €
CROIX ROUGE	50 €
ECOLE JEUNES POMPIERS	250 €
LIRE ET DECOURVRIR	100 €
ASVM	1000 €

COMITE DES FETES	500 €
NOS PETITS PETONS	250 €
VOYAGE SCOLAIRE	440 €

Soit un total de **2 940 €**.

La séance est interrompue pour laisser la parole à Mme PINTO Isabelle se trouvant dans le public afin qu'elle explique le fonctionnement de la crèche nos petits petons.

Votée à l'unanimité

8 / Subvention CCAS

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 1000€ au CCAS.

Vote 12 Pour Abstention 2

9 / Vote du Budget Primitif 2016 – Commune

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 de la commune, qui s'équilibre, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes : 1 046 069.33 €
- Dépenses : 1 046 069.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes : 2 427 178.39 €
- Dépenses : 2 427 178.39 €

Vote 9 Pour 3 Contre 2 Abstention

10 / Affectation du Résultat – Commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 131 543.33€, comme suit :

- 93 141.15 € au chapitre 2 pour couvrir le besoin de financement de l'investissement
- 131543.33 € au chapitre 2 excédent de fonctionnement reporté

Votée à l'unanimité.

10 / Affectation du Résultat – Eau

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement, du budget de l'eau, comme suit :

- Chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté : 29 510.30€ €
- Article 1068 – Besoin de Financement Investissement : 12 404.34 €

Votée à l'unanimité

A 21h20, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à Viels-Maisons,
Le 11 avril 2016

Le Maire,
Sylvain LETENDRE